

M. CARTER: Existe-t-il une ligne de conduite précise relativement au nombre d'années qu'il faut garder les fournitures en disponibilité?

M. WRIGHT: Il existe un barème pour l'habillement mais il varie d'après les divers articles. De façon générale, on peut dire que nous gardons des réserves pour trois mois ou 90 jours.

Les réserves que nous gardons visent à satisfaire aux besoins de la période d'attente, c'est-à-dire, de la période qui s'écoule entre le moment où nous plaçons nos commandes et celui de la livraison des marchandises commandées.

Pour les bottines ou les vareuses, bonnets, pantalons, et ainsi de suite, nous estimons qu'il nous faut un peu plus que trois mois pour nous les procurer de même qu'un petit supplément de temps pour les distribuer aux différents dépôts. C'est à peu près là notre façon de procéder.

Les prévisions de dépenses varient, bien que le droit aux vêtements ne varie que très peu d'une année à l'autre. Ces prévisions sont susceptibles de légères hausses ou de baisses à cause d'une plus longue période d'attente. Et, de fait, presque tout l'argent indiqué comme étant requis pour l'année 1958-1959 représente des commandes qui ont été données ou qui étaient en marche, les années précédentes.

M. CARTER: Cette formule se ressentirait-elle beaucoup des améliorations technologiques dont les vêtements peuvent être l'objet au cours d'une période disons de vingt ans? Il doit y avoir des améliorations et des articles plus récents doivent être de qualité supérieure de sorte que les vieux articles doivent devenir désuets. Qu'arriverait-il alors?

M. WRIGHT: Nous utilisons d'abord les vieux articles et nous cherchons toujours mieux en fait de matières premières pour les vêtements et de nombreux autres articles. Le principe, toutefois, c'est qu'il faut utiliser les vieux articles avant d'en livrer des neufs.

M. MACEWAN: Je n'ai qu'une question à poser: j'aimerais savoir quelle sorte de combustible on utilise pour le chauffage et la production d'énergie, spécialement dans la région de l'Atlantique?

M. WRIGHT: On se sert surtout de charbon mais il y a un ou deux endroits où nous devons utiliser du pétrole pour une raison ou pour une autre.

Le PRÉSIDENT: « Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages? »

M. HALES: Voici ma question: le ministère de la Défense nationale collabore-t-il avec le ministère des Travaux publics? Lorsque vous voulez faire construire un bâtiment, est-ce le ministère des Travaux publics qui le construit ou y voyez-vous vous-mêmes? Existe-t-il un lien entre les Travaux publics et la Défense nationale?

M. PEARKES: Il y a un organisme qui s'appelle *Defence Construction Limited*, et c'est cet organisme qui s'occupe de la plupart de nos travaux de construction.

M. HALES: Pourriez-vous nous renseigner sur l'immeuble canadien à bureaux, à Halifax? Qui va construire ce bâtiment? On indique un montant de \$250,000.

M. ARMSTRONG: Le contrat relatif à ce bâtiment sera adjugé par l'entremise de la *Defence Construction Limited* qui fera des appels d'offres et accordera le contrat.